

La recherche au collégial :

maturité et changement de mentalité

par **ROBERT DARLINGTON**

professeur de psychologie
Cégep de Saint-Jérôme

NDLR : Le texte de Monsieur Robert Darlington n'a pas fait l'objet d'une communication au Colloque de l'AQPC. Comme il porte sur la recherche au collégial, il nous a semblé intéressant de l'intégrer dans le présent numéro.

NAISSANCE

Au milieu des années 60, la Commission Parent remet son rapport au Lieutenant Gouverneur en Conseil. Peu de temps après, en 1967, un « baby boom » se produit et on assiste graduellement à la naissance de plus de 45 cégeps aux quatre coins du Québec, chacun d'eux étant implanté au cœur d'une région précise. C'est le cas notamment de La Pocatière, Chicoutimi, Rimouski, Trois-Rivières et Gaspé. Une symbiose locale s'établit rapidement entre le collège et le milieu. En échange d'une clientèle avec, au menu, majoritairement des jeunes le jour et des adultes le soir, le milieu profitait des deux missions fondamentales de son collège, établies par le gouvernement, soit l'enseignement post-secondaire et le développement régional.

Avec le temps, chaque collège s'enracine davantage dans sa région. Mais pour favoriser cette implantation et surtout pour satisfaire certains besoins directement reliés à ces deux missions, besoins qui se faisaient de plus en plus pressants, le gouvernement ouvre, en 1972, le programme PROSURE (Programme de subventions à la recherche et au développement) visant essentiellement le développement et l'implantation de nouveaux programmes d'enseignement et de services aux étudiants, qui deviendra, en 1977, PROSIP (Programme de subventions à l'innovation pédagogique) qui fut et demeure très fructueux. Une première étape était ainsi franchie avec la consolidation des deux missions rattachées aux institutions collégiales.

ADOLESCENCE

Une seconde étape cruciale s'amorce toutefois au début des années 80, c'est-à-dire au moment où le gouvernement exprime sa volonté politique d'ouvrir éventuellement la recherche scientifique aux collèges, qui ont maintenant 13 ans.

Cette volonté est clairement exprimée dans son livre blanc sur la recherche scientifique « *Un projet collectif* » (1980, 2^e trimestre) où il est dit, page 35 :

« Quatre catégories de ressources humaines feront l'objet d'une nouvelle attention : le personnel scientifique des collèges, les centres et les groupes de recherche qui ne sont ni gouvernementaux, ni universitaires, ni industriels, certains individus qualifiés qui évoluent en marge des structures institutionnelles, certains diplômés qui ont interrompu leur carrière et qui désireraient reprendre des tâches de recherche ».

C'est dans cette optique qu'en décembre 1980, le Conseil des collèges forme un groupe de travail ayant comme mandat l'étude des recommandations contenues dans le livre blanc concernant la recherche scientifique au niveau collégial. Son rapport est déposé en mai 81. L'Avis du Conseil des collèges parvenait au Ministre de l'Éducation, Monsieur Camille Laurin, en juin de la même année. Le 25 septembre 1981, dans une lettre adressée au président du fonds FCAC, Monsieur Romain Paquette, il mentionne clairement son intention d'ouvrir les volets du programme FCAC

(Formation de chercheurs et Actions concertées) aux chercheurs des collèges pour une période expérimentale de trois ans. Le programme ACSAIR (Aide aux chercheurs des Collèges et aux chercheurs sans affiliation institutionnelle reconnue) est alors mis sur pied. Il est opportun de préciser que cette période d'expérimentation est actuellement prolongée de deux ans par suite des sérieuses difficultés survenues entre le Gouvernement et la Fonction publique mais également à cause du manque de familiarité et d'une certaine déficience concernant la diffusion de l'information des programmes de subvention. Quoi qu'il en soit, le budget de ce nouveau programme passe de 250 000\$ en 1982-1983 à 500 000\$ en 1983-1984. L'équipement et le dégagement étant assumés par la DGEC depuis 1983, on peut considérer que les sommes totales allouées à la recherche s'élevaient à environ 2 000 000\$ pour chacun des deux derniers exercices.

Cette initiative démontrait donc la volonté gouvernementale d'autoriser la recherche scientifique en milieu collégial, en misant cependant sur les multiples retombées positives qu'une telle activité risque d'avoir sur les missions propres aux cégeps.

Tout le branle-bas idéologique, politique et bureaucratique à l'origine de cette timide reconnaissance du potentiel scientifique des collèges est d'ailleurs d'autant plus opportun qu'il ne fait que légaliser et normaliser une situation semi-clandestine qui avait cours depuis longtemps. En effet, avant septembre 1981, toute activité de recherche autre que pédagogique ou institutionnelle était non reconnue pour ne pas dire illégale. C'était le cas des recherches fondamentales, appliquées, industrielles et de certaines recherches-actions. Mais, en dépit de ce contexte défavorable et de l'absence de planification et de coordination, il existait au sein du réseau un « embryon » d'activité de recherche scientifique parallèle, au secteur général comme au secteur professionnel. On y retrouvait même localement une forme de support indirect (photocopie, traitement de données, aménagement d'horaires, achat de documentation, etc.).

MAJORITÉ

Cette année les collèges ont 18 ans. Historiquement, ils sont prêts à participer activement et concrètement à la recherche sous toutes ses formes. Ils sont mûrs pour entreprendre la troisième phase. Nombre d'arguments en témoignent, plusieurs d'entre eux ayant d'ailleurs participé à l'instauration du volet ACSAIR. En voici quelques-uns.

Arguments politiques

- Accroître la productivité de la recherche scientifique et réussir à « faire plus et mieux avec autant ».
- Rentabiliser un potentiel humain dont la formation a coûté cher à la collectivité. En 1982-1983, il y avait dans le réseau 10 592 équivalents temps complet (e.t.c.) ou 13 000 individus (Chéné, Louise, 1984). Si seulement 20% des professeurs étaient habilités et/ou motivés à la recherche autre que pédagogique, cela représenterait un bassin de 2 118 chercheurs (e.t.c.).
- Assurer au Québec la place qui lui revient, au niveau national et international, dans l'évolution scientifique et technique, avec toutes les retombées économiques et sociales qu'elle comporte.

Qualification des professeurs

- La moyenne de scolarité était, en 1976, d'environ 18 ans dans l'ensemble du réseau. Celle-ci s'est cependant sensiblement élevée grâce aux politiques de perfectionnement.
- Selon Louise Chéné (1984), la diplômation en 1982-1983 s'établissait ainsi dans le réseau :

Diplôme	Nombre	%	
Doctorats	1282	9.9] 73.6%
Maîtrises	3420	26.3	
Bac	4864	37.4	
Scolarité entre 16 et 18 ans] 26.4%

Trois professeurs sur quatre avaient donc un diplôme universitaire et plus du tiers un diplôme de second ou de troisième cycle.

- Toujours d'après Louise Chéné (1984), 42% des professeurs ont fait l'apprentissage de la recherche scientifique lors de la maîtrise ou du doctorat. D'autres ont une solide expérience dans la recherche appliquée.
- En psychologie, par exemple, 74% des professeurs avaient une maîtrise dans leur discipline en 1980 (Darlington, 1980).

Équipement scientifique

- Plusieurs collèges possèdent des laboratoires modernes.
- Le matériel scientifique, dans différents collèges, est souvent *sous-utilisé*, un des facteurs en cause étant la baisse du nombre d'étudiants à temps complet.

- Divers *services essentiels à la recherche* existent déjà dans la plupart des collèges tels que l'informatique, l'audio-visuel et l'imprimerie.

Jeunesse du personnel enseignant

- Le personnel scientifique des collèges est jeune. À titre d'exemple, citons que l'âge moyen des professeurs de psychologie, en 1980, était de 32,5 ans (Darlington 1980). On peut présumer qu'il serait d'environ 38 ans actuellement.
- « Cette jeunesse est un gage de maturation, de disponibilité et d'esprit d'innovation essentiels à la pratique de la recherche scientifique ». Rapport du groupe de travail formé par le Conseil des Collèges sur la recherche scientifique (page 150).

Intérêt pour la recherche

- Il existe au sein du réseau collégial un niveau élevé de motivation pour la recherche et, par conséquent, un *potentiel « latent »* qui ne demande qu'à éclore.
- Dans un *Sondage sur la présence d'une activité de recherche en psychologie au niveau collégial* (Darlington, 1980), où le taux de réponse atteint fut de 60% de toute la population des professeurs de psychologie des collèges francophones du Québec, on note que :
 - 97% des répondants estiment qu'il y a place pour la recherche en psychologie dans les collèges ;
 - 32% d'entre eux sont engagés dans des projets de recherche, 34% d'entre eux bénéficiant d'une subvention du collège ou de différents organismes gouvernementaux ;
 - 60% des répondants ont un niveau de motivation élevé (entre 5 et 7 sur une échelle de 1 à 7) ;
 - et 85% de cette population était en faveur du fait que le milieu collégial puisse bénéficier des mêmes subventions que le milieu universitaire.
- Georges Beaulieu (1984), en parlant de l'activité de recherche, stipule : « Cette nouvelle activité arrive à point dans le *plan de carrière* de la moyenne des professeurs de cégep et ce, étant donné leur jeune âge, leur solide expérience dans l'enseignement, leur formation académique et la stabilisation des institutions collégiales ».
- Le nombre et la qualité des recherches pédagogiques réalisées jusqu'à maintenant constituent un gage de motivation et de compétence pour d'autres types de recherche.

Avantages architecturaux

La *proximité spatiale* des nombreux *départements*, disciplinaires et techniques, au sein d'un même collège constitue un atout indéniable dans un contexte où l'activité de recherche ferait partie intégrante de la mission des collèges pour la mise en œuvre de *recherches pluridisciplinaires*.

Caractères spécifiques des collèges

- Les 44 collèges publics sont géographiquement distribués aux quatre coins du Québec. Bien ancrés dans leur milieu respectif, ils se façonnent progressivement à l'image de leur région en fonction des caractéristiques démographiques, culturelles et économiques de chacune.
- Près de 170 techniques sont enseignées au sein du réseau. Plusieurs d'entre elles ne sont accessibles qu'au collégial. Parmi celles-ci, on retrouve Technique du textile, Aéronautique, Technique du papier, Technique de la métallurgie. Si la recherche ne se fait pas à ce niveau, où se fera-t-elle ?
- Les PME ne disposent généralement pas des ressources techniques et humaines pour s'adonner à une activité de recherche. Le collège local pourrait alors devenir pour elles une alternative intéressante, ce dernier profitant par la même occasion de l'opportunité de diversifier ses sources de financement.
- Depuis 1983, il existe six centres spécialisés dont la rentabilité scientifique est particulièrement encourageante. Les centres spécialisés de Technologie physique de La Pocatière, en Textiles de St-Hyacinthe et du Meuble de Victoriaville en sont des exemples.
- Enfin, on retrouve une « banque » de sujets de recherche propres aux collèges. Ils constituent d'ailleurs des lieux privilégiés pour des enquêtes, des analyses, des recherches-actions ou des études à caractère social et économique.

Il existe donc, dans le réseau collégial, non seulement une infrastructure matérielle et géographique propice à la recherche mais surtout un potentiel scientifique jeune et dynamique qui demeure sous-utilisé. Devant un tel état de fait, pourquoi le gouvernement n'a-t-il pas réagi de façon plus agressive, pour remédier à la situation, au moment de l'implantation d'ACSAIR ? Le montant relativement restreint rattaché au budget de ce programme, en regard du nombre de chercheurs potentiels œuvrant dans les collèges et en marge des institutions, son caractère expérimental et le financement du dégrèvement de la tâche par la DGEC indiquent clairement la prudence, et même la méfiance, du gouvernement dans toute

cette entreprise. Les statistiques semblent d'ailleurs justifier cette attitude conservatrice. Selon l'analyse de Louise Chené (1984), à peine 1% des professeurs du réseau auraient en effet réalisé de la recherche subventionnée en 1982-1983, et ce, en comptabilisant les données touchant les trois principales sources de financement (DIGEC : PROSIP, Analyse institutionnelle et Activités étudiantes ; DGEA ; FCAC). Que se passe-t-il donc ? Le potentiel est réel, les crédits, quoique modestes, sont disponibles et pourtant très peu de projets sont soumis. Pourquoi une telle inertie ? Il est loin d'être évident qu'une enveloppe monétaire plus garnie ou qu'une publicité mieux orchestrée des programmes de subvention entraîneraient automatiquement un accroissement des soumissions de projets. Précisons qu'en ce qui concerne le programme ACSAIR, 40% de la note globale d'évaluation des projets est accordée à leur pertinence socio-économique. Une telle emphase a assurément réduit le nombre de projets soumis dont, entre autres, tous ceux de nature fondamentale et disciplinaire. Mais les causes du problème dépassent ces aspects « techniques » et sont évidemment plus « viscérales ».

Absence de support

Il y a en premier lieu un grave problème de support et d'encadrement des candidats à la recherche. Il fut dénoncé à maintes reprises, et avec raison. Il est en effet question ici d'informations à propos des organismes subventionnés publics et privés (inventaire, critères d'éligibilité, dates limites, rédaction des formulaires, etc.), de la recherche documentaire et des banques de données, de l'aspect technique de l'expérimentation, des relations avec d'autres institutions locales ou régionales (collèges, industries, universités), d'évaluations des coûts, de diffusion des résultats et même de formation à la méthode expérimentale et aux techniques de recherche ainsi que d'organisation de rencontres ou de séminaires d'évaluation des projets devant être soumis pour fins de subvention. Sans la mise sur pied d'une telle structure d'appui, il est utopique de croire que, dans l'état actuel des choses, nombre de chercheurs s'adonneront à la recherche. La lourdeur de l'appareil administratif ajoutée aux sentiments d'isolement et d'ambiguïté ont généralement raison des meilleures volontés.

Changement de mentalité

La seconde cause est beaucoup moins évidente mais combien plus néfaste parce que plus subtile et plus sournoise, sapant les racines mêmes de l'initiative et de l'innovation, conditionnant les cerveaux les plus effervescents à penser que « la recherche... c'est

pas pour le collégial ». Vouloir changer ce type de mentalité c'est s'attaquer à un véritable mur, une barrière psychologique qui se retrouve non seulement aux niveaux universitaire et gouvernemental mais également, et peut-être même davantage, au niveau collégial. Une attitude mentale qui prend diverses formes et qui va de la résignation au dénigrement, de la peur à l'indifférence. L'accent ayant été traditionnellement mis sur l'enseignement, depuis la fondation des cégeps, ce qui était tout à fait louable étant donné le contexte de l'époque, et la concentration exclusive des crédits de recherche sur les projets d'ordre pédagogique ou institutionnel, expliquent partiellement une telle situation sans toutefois en atténuer les effets préjudiciables sur la tendance à l'élargissement de la recherche en milieu collégial.

Quoi qu'il en soit, il est temps de « démocratiser » la recherche et de faire en sorte qu'elle soit véritablement ouverte à tous ceux et celles potentiellement en mesure d'y participer. Il est temps de cesser de voir la recherche comme étant exclusivement réalisable en milieu universitaire, même si celui-ci demeure un endroit privilégié. Cesser également de considérer que la détention d'un doctorat est essentielle et constitue *ipso facto* un gage d'intérêt et de compétence pour la recherche. Par exemple, depuis sa création, une large part des projets de recherche réalisés dans le cadre du programme ACSAIR l'ont été par des individus détenant une maîtrise dans leur discipline. N'est-ce pas également le cas en ce qui concerne bon nombre de participants aux recherches soumises à l'intérieur des autres volets du fonds FCAR ?

Il faut par ailleurs éviter d'alimenter l'idée que l'« institutionnalisation » de la recherche dans les collèges les métamorphoserait en fonction du modèle universitaire, où la recherche et l'enseignement font généralement parties intégrantes de la tâche. Les spécificités géographiques, socio-économiques et historiques des collèges, ainsi que leurs caractéristiques individuelles aux niveaux administratif, académique et pédagogique éliminent une telle éventualité qui, de toute façon, serait loin de recueillir la faveur populaire.

À ce propos Jacques-Yvan Morin, en 1980, alors qu'il était ministre de l'Éducation, apportait une précision intéressante dans le document ministériel sur la consultation :

« ... nous devons aussi nous rappeler que, dans les effectifs universitaires, la proportion des véritables professeurs-chercheurs n'est que de 30 à 35%, malgré le caractère censément indissociable de l'enseignement et de la recherche. » (*La Consultation*, 1980, page 169).

Ceci est symptomatique du fait que bon nombre de professeurs se consacrent entièrement à leur enseignement, utilisant le temps qu'il leur reste, une fois leurs nombreuses responsabilités administratives accomplies, pour se garder autant que faire se peut à la fine pointe des connaissances dans leur discipline respective. Le milieu collégial doit tirer profit de ce constat. La recherche s'y développerait sûrement harmonieusement si elle était plutôt pratiquée sur une base volontaire, les individus ayant obtenu une subvention pour leur projet jouissant du statut de chercheurs pour la durée de cette subvention, l'enseignement étant alors réduit en conséquence. Une telle situation pourrait alors consécutivement et éventuellement profiter aux MED.

Un certain nombre de professeurs des collèges s'avouent par ailleurs réfractaires à l'implantation de la recherche non pédagogique, alléguant qu'elle serait incompatible avec leur tâche d'enseignant ou leur « mission » auprès des étudiants. Pourtant ce n'est pas parce qu'un professeur s'adonne à la recherche qu'il tentera de « convertir » ses étudiants et d'en faire des chercheurs. On peut être pratiquant sans être missionnaire ! Dans le même sens, si l'on tient à mettre en cause le bien des étudiants, ceux-ci ne risquent-ils pas de tirer profit d'un prof pour qui la recherche représente une occasion rêvée de se ressourcer, de briser un carcan routinier et de retrouver un dynamisme trop longtemps négligé ? Cette énergie nouvelle ne risque-t-elle pas de s'irradier inexorablement sur la pédagogie ? De plus, selon quel principe un individu ayant la motivation et une formation adéquate ne pourrait-il développer et réaliser un projet de recherche, en plus de sa tâche régulière ou grâce à une subvention, simplement à cause du milieu ou de la catégorie d'individus au sein de laquelle il évolue ? En effet, qu'en serait-il alors des médecins-chercheurs œuvrant dans les hôpitaux, des psychologues scolaires et des enseignants expérimentant une nouvelle technique éducative dans les écoles primaires et secondaires, ou encore des recherches-actions entreprises par les employés d'un *clsc* ?

Quant aux universités, il est encourageant de constater que bon nombre de chercheurs se réjouissent à l'idée d'une participation plus active des collèges à l'avancement des sciences. Le milieu anglophone, qui a quelques longueurs d'avance sur cette question, semble avoir compris rapidement qu'une telle association ne pouvait être que fructueuse. Le tandem McGill-Dawson en est un exemple. Par contre, d'autres chercheurs appréhendent fortement l'éventuelle entrée des collèges dans la ronde des subventions. Déjà aux prises avec l'épineux problème

du maintien du niveau d'excellence et de la rentabilité scientifique en dépit des cruelles coupures budgétaires gouvernementales, il serait évidemment inacceptable de risquer des pertes supplémentaires au niveau des organismes subventionnaires. Il semble pourtant évident que dans l'éventualité où la recherche serait définitivement reconnue en milieu collégial, le gouvernement devra, pour être cohérent avec lui-même, débloquer les crédits en conséquence et accroître sensiblement le budget global de la recherche. L'un ne peut aller sans l'autre. Les universités risqueraient même de sortir « enrichies » humainement et financièrement de cette situation, d'une part en grugeant une partie des sommes additionnelles, par la qualité des projets soumis et, d'autre part, en partageant un certain nombre de subventions pour des recherches réalisées conjointement avec les collèges.

Il existe finalement une troisième catégorie de professeurs qu'on ne peut malheureusement passer sous silence. On y retrouve tous ceux et celles qui déversent généreusement, à qui veut les entendre, leurs propos méprisants à l'endroit des collèges, leur jetant, du haut de leur statut, un regard plein de condescendance. L'idée d'élargir la recherche en milieu collégial est alors ridiculisée ou dénigrée. Est-il nécessaire de préciser que le personnel des collèges n'a que faire d'une telle complaisance ? Est-il nécessaire de rappeler à cette intelligentsia que dans le processus éducatif d'un individu chacune des étapes de son évolution est déterminante, exigeant des intervenants des compétences convergentes plutôt qu'antagonistes ? Il est vrai qu'il est aisé, et combien rassurant, d'associer le prestige, l'importance et la compétence d'un professeur au niveau académique des étudiants en présence. Mais ne s'agit-il pas là d'une attitude naïve et pour le moins futile, qui ne peut qu'engendrer un mouvement inverse à celui qu'elle veut saborder ?

Vers une véritable réforme

On ne peut remettre en question le bien-fondé de la recherche au sein des collèges, que ce soit à l'issue de la phase expérimentale du fonds ACSAIR ou à tout autre moment, sans prendre en considération les deux obstacles majeurs mentionnés précédemment, soit l'absence de structure d'appui et l'inertie des mentalités. Commençons par créer un véritable climat favorable à l'émergence et au développement de la recherche à travers tout le réseau collégial. Si, malgré cela, l'« anémie » actuelle persiste, on ne pourra que se réjouir de l'utilisation des fonds publics à d'autres fins. Pour le moment, la situation ressemble à celle d'une importante multinationale qui

envisage de commanditer un jeune alpiniste au pied de l'Everest en fonction de la performance qu'il accomplira avec les souliers qu'on lui a procurés.

Les éléments de solutions s'imposent presque d'eux-mêmes. À l'instar de plusieurs autres, je témoigne de la nécessité de modifier la loi des collèges et d'y inclure formellement la recherche en tant que troisième mission. Celle-ci, étant pratiquée sur une base volontaire, ne pourrait que profiter aux deux premières. Louise Chené (1984) précise très clairement l'impact psychologique d'un tel geste symbolique puisque ce serait reconnaître publiquement la valeur du potentiel de recherche « latent » des collèges, stimulant ainsi le dynamisme des chercheurs et leur facilitant l'accès à plusieurs organismes subventionnaires fédéraux ou privés. Ce symbolisme prend toute sa signification lorsque l'on songe à la distinction fondamentale qu'il y a entre s'adonner à la recherche en fonction des deux missions des collèges et pratiquer la recherche en tant que mission en soi.

Cette première phase, bien qu'essentielle, peut cependant sembler trop radicale aux yeux de plusieurs parce que consacrant prématurément l'hypothèse voulant qu'un contexte favorable engendrerait une rentabilité scientifique et une recrudescence sensible de l'activité de recherche en milieu collégial. Cette prudence est louable mais ce n'est pas en procédant de la façon dont on le fait présentement que l'on tranchera la question. On ne découvre pas un gisement en creusant avec une cuillère. Que l'on préfère attendre avant de modifier la loi, soit, mais que l'on explore véritablement le réseau en y mettant ce qu'il faut. Ainsi la seconde phase, qui pourrait être la première, consisterait alors à mettre en place, à l'échelle du réseau, une structure bien orchestrée de promotion et de support à la recherche sous toutes ses formes : pédagogique, institutionnelle, fondamentale, disciplinaire, industrielle, action. Mais pour accomplir une telle réforme exploratoire plusieurs interventions se doivent d'être menées de front, à commencer par une politique visant un véritable développement de la recherche en milieu collégial.

Celles-ci sont schématisées dans l'organigramme ci-contre. Au niveau des organismes subventionnaires il importe de majorer graduellement peut-être, mais substantiellement, le budget de recherche du fonds FCAR. Parallèlement, il est de mise d'intervenir fermement auprès du gouvernement et des organismes subventionnaires fédéraux afin d'ouvrir leurs programmes aux collèges québécois et « arracher », ainsi, une partie des sommes trop long-

temps refusées aux cégeps, qui font pourtant partie de l'enseignement post-secondaire. De même, d'autres interventions se doivent d'être entreprises au niveau des instances gouvernementales et syndicales québécoises. Car il s'agit ici de « développement » et non d'« exploitation » du potentiel de recherche des collèges. Nous voulons participer à l'essor scientifique du Québec, mais pas à n'importe quelles conditions. La stratégie de s'en tirer à bon compte, comme c'est le cas actuellement, ne dure qu'un temps et ne peut, à plus ou moins long terme, que désabuser et « brûler » les chercheurs les plus enthousiastes, pour la plupart en émergence. Il est donc essentiel que le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Science et de la Technologie, dont relèvent les collèges, établisse une enveloppe budgétaire raisonnable, assurant un dégrèvement de tâche suffisant aux profs ayant obtenu une subvention de recherche. De façon concomitante, des aménagements aux conventions collectives du personnel enseignant et non enseignant doivent être prévus en conséquence. Enfin, conjointement à l'amorce des efforts décrits précédemment, il reste à intervenir à l'endroit même où se trouve la « matière première », les collèges, et d'y créer un contexte stimulant et propice au développement de la recherche. Un tel but risquerait grandement d'être atteint par la mise sur pied d'un Service de recherche au sein de chacun des collèges, correspondant au groupe support de Louise Chené (1984). Il va de soi que ce Service comprendrait, lorsque c'est le cas, le personnel déjà en place du Service de recherche et d'expérimentation pédagogiques. À celui-ci pourraient se greffer, par exemple, du personnel non enseignant et un service de secrétariat, lesquels auraient droit, évidemment, à des aménagements de tâche et d'horaire. Une fois constitué, ce Service jouerait un rôle actif sur plusieurs plans : la promotion de la recherche (publicité, rencontres individuelles ou de groupes, etc.), l'information (sur les exigences d'une recherche, les programmes de subventions, les critères d'éligibilité, etc.), la formation (l'organisation de sessions de familiarisation à la méthode expérimentale ou aux techniques de recherche, séminaires, etc.), l'expérimentation (intégration de participants, de techniciens ou de toute autre personne-ressource concernant la construction d'appareils, l'analyse statistique, la rédaction, etc.), l'administration (budget alloué aux projets, respect des dates limites et du rapport final), la diffusion des résultats dans les revues nationales ou internationales et les relations externes (avec d'autres collèges, les universités, les PME, des entreprises privées, etc.).

Ces éléments de solutions peuvent sembler énormes mais le jeu n'en vaut-il pas la chandelle ?

L'application de ces mesures représente peut-être une des seules voies susceptibles de dissoudre et de renverser les mentalités défaitistes et les attitudes aliénantes entourant la recherche collégiale. Le dynamisme, le décloisonnement inter-disciplinaire, le sentiment d'appartenance, le rayonnement et l'effet d'entraînement témoigneraient alors d'une maturité peut-être trop longtemps appréhendée.

BIBLIOGRAPHIE

- CHENÉ, Louise (1984), « À la recherche... de la recherche au collégial », *Prospectives*, Vol. 20, nos 1-2, pp. 55-58.
- BEAULIEU, Georges (1984), « Perfectionnement et recherche au collégial », *Prospectives*, Vol. 20, nos 1-2, pp. 82-85.
- DARLINGTON, Robert (1980), *Sondage : évaluation de la présence d'une activité de recherche en Psychologie au niveau collégial*. Recherche subventionnée par la Société québécoise pour la recherche en psychologie (SQRP) et le Collège de St-Jérôme.
- CONSEIL DES COLLÈGES (1981), *Rapport du groupe de travail sur la recherche scientifique dans le réseau collégial*.
- UN PROJET COLLECTIF : *Énoncé d'orientations et plan d'action pour la mise en œuvre d'une politique québécoise de la recherche scientifique*, Gouvernement du Québec, 1980, (2^e trimestre).
- LAURIN, Camille (1980), *La consultation*, (3^e trimestre).

